

Registre des fournisseurs

Sommaire de l'évaluation de l'impact
sur la vie privée

Introduction

Conformément à la Politique sur l'évaluation de l'impact sur la vie privée de cyberSanté Ontario, cyberSanté Ontario a entrepris en octobre 2011 une évaluation de l'impact sur la vie privée (EIVP) concernant l'initiative du Registre des fournisseurs (RF) de cyberSanté Ontario (jusqu'à la version 2).

L'EIVP en question a établi que cyberSanté Ontario détient les pouvoirs nécessaires en vertu de la LAIPVP et des ententes connexes pour l'administration du registre des fournisseurs.

Voici un sommaire de l'EIVP, y compris un bref aperçu de l'initiative du registre des fournisseurs, les principaux résultats et les progrès réalisés par cyberSanté Ontario dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'EIVP.

Situation

La fonction du registre des fournisseurs consiste à fournir une logithèque de référence des titres de compétences de dispensateurs de soins qui permet l'identification unique des personnes et des organisations fournissant ces soins. Le registre des fournisseurs est l'une des pierres angulaires des systèmes d'information qui soutiennent le déploiement d'un dossier de santé électronique longitudinal pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) maintient la base de données des fournisseurs commerciaux (CPDB), qui est un référentiel de données sur les personnes et organisations fournissant les soins. La CPDB reçoit régulièrement des mises à jour sur les compétences des fournisseurs de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO). Elle contient également des renseignements qui identifient de manière unique environ 28 000 points de service (cabinets des médecins, établissements de soins de longue durée, hôpitaux, etc.) en Ontario. cyberSanté Ontario reçoit un flux continu de données de la CPDB du MSSLD et conserve cette information dans le registre des fournisseurs.

cyberSanté Ontario reçoit également des informations ponctuelles contenant les données d'enregistrement émanant des ordres professionnels réglementaires de l'Ontario (Ordre des diététistes et Ordre des infirmières et infirmiers) sur les membres de chaque ordre participant. Les flux ponctuels parviennent à cyberSanté Ontario par le biais d'un canal chiffré en ligne. cyberSanté Ontario est en train de développer une solution qui permettra d'automatiser les flux reçus des ordres professionnels afin que les données puissent être reçues sur une base permanente, plutôt que de manière ponctuelle.

Les systèmes approuvés en usage à cyberSanté Ontario peuvent interpeler le registre des fournisseurs. Celui-ci n'associe pas le patient à un fournisseur et se contente d'identifier un fournisseur. L'utilisateur final doit être enregistré et validé par un processus en face-à-face avant de pouvoir accéder aux données sur un fournisseur ou aux recherches et rapports connexes. L'identification pertinente et opportune des fournisseurs qui utilisent les systèmes constituant le dossier de santé électronique est essentielle pour garantir que les utilisateurs autorisés reçoivent les informations dont ils ont besoin pour la prestation des services de soins de santé.

Comme le registre des fournisseurs contient des éléments de données tels le sexe, la date et le lieu de naissance et l'état du rôle du fournisseur, qui sont définis comme des renseignements personnels (RP) en vertu de la LAIPVP, la politique de cyberSanté Ontario exige l'exécution d'une EIVP de l'initiative du registre des fournisseurs.

Sommaire de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

La portée de l'EIVP du registre des fournisseurs englobe tous les composants du système jusqu'à et y compris la version 2, prévue pour Novembre 2011. L'EIVP analyse la compétence législative en vertu de laquelle cyberSanté Ontario reçoit les RP à partir de sources y contribuant (dont le MSSLD et les ordres professionnels réglementaires), et transmet cette information à d'autres systèmes de cyberSanté Ontario qui interpellent le registre des fournisseurs pour obtenir des RP. L'EIVP tient compte également des mesures de protection techniques, administratives et matérielles qui ont été mises en place pour que tous les flux de données se produisent de façon sûre et en protégeant la vie privée et soient conformes aux exigences législatives, aux accords applicables, aux pratiques exemplaires mentionnées dans le Code sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation et aux politiques sur la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario.

Les flux de données identifiées dans l'EIVP ne comportent pas le transfert de renseignements personnels sur la santé. Les éléments de données transmis à partir du MSSLD et des ordres professionnels au registre des fournisseurs sont, pour la plupart, des informations d'intérêt commercial sur les fournisseurs qui ne seront pas utilisées dans un contexte personnel. Afin de protéger les éléments de données pouvant constituer des RP aux termes de la LAIPVP, cyberSanté Ontario gère invariablement toutes les informations dans le registre des fournisseurs comme s'il s'agissait de renseignements personnels, conformément aux accords pertinents, aux politiques de cyberSanté en matière de protection de la vie privée et des données, de protection des renseignements personnels ainsi qu'aux politiques de sécurité en la matière.

L'EIVP conclut que cyberSanté Ontario détient les pouvoirs législatifs généraux qui lui permettent d'exploiter et de gérer le RF. De plus, cyberSanté Ontario dispose d'une infrastructure robuste pour le traitement et la protection des RPS sensibles grâce aux politiques et aux pratiques visant à protéger la vie privée des Ontariens et Ontariennes et la sécurité de l'information conservée par cyberSanté Ontario.

L'EIVP recommande plusieurs mesures pour s'assurer qu'en ce qui concerne l'initiative du registre des fournisseurs, cyberSanté Ontario se conforme à la LAIPVP, ainsi qu'à ses propres politiques, procédures et meilleures pratiques en matière de protection de la vie privée.

Sommaire des recommandations de l'évaluation de l'impact sur la vie privée

L'EIVP a donné lieu à des recommandations relatives au registre des fournisseurs, qui sont résumées ci-dessous :

1. Que cyberSanté Ontario documente et constitue l'information concernant le registre des fournisseurs comme une banque de renseignements personnels pour assurer la conformité à la LAIPVP. Le registre des fournisseurs devrait être ajouté à l'indice des entrées existantes dans le répertoire des dossiers publié par le ministère des Services gouvernementaux.
2. Que cyberSanté Ontario élabore et adopte une politique de conservation des données pour le registre des fournisseurs afin de veiller à ce que les RP ne soient pas conservés plus longtemps que nécessaire aux fins énoncées.
3. Que cyberSanté Ontario passe en revue ses politiques de masquage de manière à veiller à ce que les éléments de données contenant des RP ne soient pas divulgués à moins que ce soit nécessaire pour mener à bien les activités et accomplir les objectifs du registre des fournisseurs.
4. Que cyberSanté Ontario passe en revue et actualise au besoin ses procédures de gestion des incidents touchant la sécurité et la protection de la vie privée de manière à aviser les sources

contribuant l'information (MSSLD et ordres professionnels réglementaires) de tout accès, utilisation ou divulgation illicite des RP contenus dans le registre des fournisseurs.

5. Que cyberSanté Ontario élabore et adopte une solution automatisée pour la réception continue des flux d'information émanant des ordres professionnels réglementaires devant être saisis dans le registre des fournisseurs.

cyberSanté Ontario s'emploie actuellement à mettre en œuvre chacune des recommandations formulées à la suite de l'EIVP du registre des fournisseurs de 2011.

Glossaire

CPDB	Base de données des fournisseurs commerciaux
EIVP	Évaluation de l'impact sur la vie privée
LAIPVP	<i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>
MSSLD	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
OMCO	Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario
RP	Renseignements personnels

Nos coordonnées

Prière de communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de cyberSanté Ontario pour toute question sur le Sommaire de l'EIVP du registre des fournisseurs :

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777, rue Bay, bureau 701
Toronto (Ontario) M5B 2E7
Tél. : (416) 946-4767
privacy@cyberSantéontario.on.ca